

Centre Communal d'Action Sociale

Conseil d'Administration

Vendredi 20 décembre à 14h00

Procès-Verbal de la séance

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à quatorze heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 16/12/2024 par Madame la Présidente, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : Isabelle LABICHE (Présidente), Anne GLENAT (Vice-Présidente), Marie MAZIER, Michelle ROGER, Joseph REBOURS, Guy ROULAND, Isabelle HAMEL, Sylvia LAMBERT ;

Excusés : Marie-Françoise GASNIER, Marie-Gabrielle CARNET, Michèle LEJEUNE, Denis ALBERT, Yvon PACILLY, Marie RESTOUT, Chantal GUILLAUME;

Pouvoirs : Marie RESTOUT (pouvoir à Michelle ROGER);

Invité : Philippe MURIEL, référent enfance et jeunesse, Mairie de Ducey-Les-Chéris.

– o O o –

En amont de l'ordre du jour :

Mme LAMBERT demande combien de personnes se sont présentées au café de l'audition en septembre dernier.

Mme GLENAT interroge Mme ETASSE à ce sujet.

Mme ETASSE répond qu'il y a eu 4/5 personnes lors de cette rencontre.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024.
2. Participation financière projet jeunes 2025.
3. Demande de subvention de la banque alimentaire pour 2025.
4. Bilan « banque alimentaire » 2024.
5. Bilan du repas des aînées 2024.
6. Projet Socio coiffure.
7. Questions et informations diverses.

Extrait des délibérations

1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 2024

Madame la Vice-Présidente soumet le Procès-Verbal de la séance du 19 septembre 2024 à l'approbation du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix sans abstention :

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 2024.

2- Participation au projet jeunes 2025

M. MURIEL expose le projet aux membres présents.

Cette année, une journée à Disneyland va être proposée aux jeunes nés en 2008 et 2009 et résidant sur la commune de Ducey-Les-Chéris.

Elle se déroulera le dimanche 6 avril 2025, premier jour des vacances scolaires. Le départ en bus est organisé sur le parking du Plat d'Etain à 4h30. L'arrivée au parc est prévue à 9h30 environ. Le retour est organisé à 21h30 au départ du parc pour une arrivée sur le parking du Plat d'Etain vers 2h00 du matin.

Le transport en bus sera assuré par la société Farouault de Ducey-Les-Chéris. Le devis est estimé à 2050€, pour 63 personnes (58 jeunes + 5 accompagnateurs). Le prix du billet pour l'accès aux 2 parcs est de 57€ au tarif groupe contre 85€ au tarif classique.

Les familles fournissent le pique-nique pour le midi et le soir.

Il est demandé au CCAS une participation à hauteur de 2500€ afin de diminuer le coût pour les familles.

Le prix total de la journée par personne est de 90€. La part demandée par famille est de 50€.

Prioritairement, il est proposé aux membres du CCAS d'accompagner les jeunes, s'ils le souhaitent. Ils devront également participer à hauteur de 50€.

Les inscriptions se feront dès que possible. Une information sera diffusée sur le site de la Mairie afin de toucher un maximum de jeunes. Il y a environ une soixantaine de jeunes nés entre 2008 et 2009 sur la commune. En cas de place restante, des propositions aux membres du CMJ, du plus âgé au plus jeune.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix sans abstention :

- **ADOPTE** le montant de la participation financière de 2500€ (bus et petit déjeuner) en faveur du projet jeune 2025.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à la présente décision.

Éléments de compte-rendu :

M. ROULAND demande quel était le montant de la participation du CCAS lors de la sortie 2024.

Mme GLENAT donne le montant de celle-ci : 2000€.

Mme LAMBERT demande s'il y a besoin d'accompagnateurs pour ce projet.

Mme GLENAT répond par l'affirmative.

M. MURIEL explique que le parc offre le billet et le repas pour le chauffeur du bus FAROUAULT

M. REBOURS s'interroge sur la date retenue (06/04/2025).

M. MURIEL informe qu'à cette date la zone scolaire B est la seule zone en vacances.

Mme MAZIER indique qu'à certaines périodes, plusieurs attractions sont fermées pour diverses raisons.

Mme GLENAT et M. MURIEL répondent qu'en avril les attractions sont ouvertes et qu'ayant un accès aux 2 parcs pour 1 journée, le nombre d'attractions sera amplement suffisant.

M. REBOURS s'interroge sur le choix de ce parc, et souhaite savoir s'il y a eu comparaison avec d'autres.

M. MURIEL précise que le parc est diversifié en termes d'attractions et de spectacles en comparaison avec d'autres moins chers.

Mme LAMBERT questionne Mr MURIEL quant à la fourniture des repas (midi et soir).

M. MURIEL explique qu'ils sont fournis par les parents.
M. ROULAND demande si les inscriptions se font au fur et à mesure des candidatures ou s'il y a un autre système mis en place.
M. MURIEL indique que les années 2008 et 2009 représentent une soixantaine de jeunes sur la commune. De ce fait, cela ne devrait pas poser de problème.
Mme LAMBERT suggère que le petit déjeuner soit pris en charge par le CCAS.
Mme GLENAT demande l'avis aux membres du Conseil d'Administration et informe que si le Conseil d'Administration y est favorable cela peut être ajouté à la délibération.
M. MURIEL indique les membres seront informés quant aux modalités concernant l'encadrement.
Mme ROGER rappelle que M. PACILLY était accompagnateur l'année passée et il pourrait être à nouveau intéressé cette année.
Mme GLENAT répond qu'un mail sera transmis permettant ainsi de se proposer en tant qu'accompagnateur à ce moment.
M. MURIEL informe que l'an dernier il restait des places et que cela peut être proposé aux jeunes du Conseil Municipal des Jeunes.
Mme GLENAT demande si ce fonctionnement peut être retenu en cas de places vacantes.
L'assemblée répond favorablement.

3- Subvention Banque Alimentaire de la Manche pour l'année 2025

Madame la Vice-Présidente donne lecture du courrier de la Banque Alimentaire de la Manche sollicitant une subvention pour l'année 2025 et présente le budget prévisionnel produit à l'appui.

Il est proposé une augmentation du montant de la subvention attribué à la Banque Alimentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité sans abstention décide :

- **D'ACCORDER** une subvention de 400€ à l'association « Banque Alimentaire de la Manche » au titre de l'année 2025.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Éléments de compte-rendu :

Mme LAMBERT demande combien de bénéficiaires sont recensés sur Ducey Les Chéris.
Mme ROGER informe que sur la commune de Ducey-Les-Chéris les demandes sont de plus en plus importante.
Mme GLENAT déclare qu'il y a actuellement 41 bénéficiaires inscrits auprès des services.
Mme ROGER complète en indiquant qu'actuellement il y a 16 foyers sur Ducey-Les Chéris et 1 foyer sur St Quentin-sur-le-Homme.
Mme LAMBERT indique que le taux de pauvreté est inférieur à 10% sur la commune de Ducey Les Chéris.
Mme GLENAT indique que l'an passé la subvention était de 200€, elle propose une augmentation à 400€.
L'assemblée répond favorablement.

4- Bilan de l'aide « Banque Alimentaire » 2024.

Mme la Vice-Présidente donne la parole à Mme ROGER, conseillère déléguée à la Banque Alimentaire.

En 2024, la Banque Alimentaire de Ducey-Les-Chéris a aidé 393 personnes. En moyenne une quinzaine de foyers se rendent aux distributions chaque mois.

Le 21 janvier 2025 aura lieu un atelier cuisine pour les bénéficiaires de la Banque Alimentaire de Ducey-Les-Chéris. Des personnes se sont déjà inscrites pour cet atelier.

Éléments de compte-rendu :

Mme MAZIER interroge sur la capacité des bénéficiaires ne résidant pas sur la commune de se rendre sur le lieu de distribution

Mme ROGER explique qu'il existe les transports solidaires. Les Maires des communes alentours véhiculent parfois leurs bénéficiaires jusqu'à Ducey Les Chéris lors des distributions.

Mme ROGER indique que la collecte nationale de novembre 2024 a permis de récolter 693 kg de denrées contre 636kg l'an passé. Lors des collectes, les bénévoles interviennent sur des créneaux d'environ 2h. Mme ROGER remercie les bénévoles pour leur investissement lors des distributions, les collectes et la conduite des véhicules.

La Banque Alimentaire départementale a récolté 70 tonnes de denrées lors de la collecte de novembre 2024.

Lors de la distribution des colis alimentaire de novembre 2024, la Banque Alimentaire départementale a proposé un atelier sur la dénutrition et a remis des informations aux bénéficiaires. Un atelier cuisine est organisé en janvier 2025 avec la Banque Alimentaire Départementale. Pour le moment 3 personnes sont inscrites au niveau du CADA.

La Banque Alimentaire apporte les denrées alimentaires et les bénéficiaires repartent avec les repas qu'ils auront confectionnés. Les 3 bénéficiaires du CADA sont très intéressés par la découverte de produits européens (ils ne connaissent pas).

5- Bilan du repas des aînées du 20 Octobre 2024.

Mme la Vice-présidence expose le bilan du repas des aînées 2024.

Catégories	Désignation	Enseigne	Montant
Cadeaux	Panier Garni	O'Fil des saisons	40 €
	Bouquet de fleurs	L'atelier Bis	40 €
Décoration	Nappes / Serviette	Declomesnil	67,84 €
	Roses	Lidl	50,38 €
	Chemin de tables	Déguisetoi.fr	109,89 €
Animation	Musique/ Groupe	Musique Ectoplasmes	600 €
Vaisselle	Couverts complets	Réception de la baie	561,25
Boissons		Carrefour	394,93
Repas	Repas Chéris	Faisan Doré	704,80 €
	Repas Ducey	Faisan Doré	4 518,40 €
Total			7 087 €

Coût par habitant : 32,81€ (216 convives)

Éléments de compte-rendu :

Mme GLENAT informe que cette journée a plu aux aînés de Ducey ainsi qu'à ceux des Chéris.
M. REBOURS confirme la satisfaction.

Un membre du CCAS demande si le tarif est équivalent à 2023.

Mme GLENAT indique que le budget est équivalent à celui de 2023.

Mme LAMBERT informe que l'année prochaine les repas seront regroupés donc le coût sera moindre.

6- Projet Socio Coiffure.

Mme la Vice-Présidente expose le projet aux membres du CCAS.

Mme NICOLLE est venue se présenter à la Vice-Présidente et à l'agent administratif du CCAS, afin de présenter son activité.

Elle propose différentes prestations pour accompagner les personnes en difficultés, fragilisées, malades ou situation de handicap. Des ateliers sur la confiance en soi, sur l'estime de soi et sur la fabrication de produits cosmétiques maison et peu coûteux sont proposés par Mme NICOLLE.

Les ateliers sont organisés par groupe de 8 personnes maximum pour une durée de 1 heure et au tarif de 60€ en ajoutant le prix des fournitures aux besoins. Les ateliers seront maintenus uniquement s'il y a un minimum de 5 participants inscrits.

Le CCAS propose de voir pour le financement d'actions dans l'année.

Mme GLENAT va reprendre contact avec la personne.

Éléments de compte-rendu :

Mme LAMBERT informe que le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) fait intervenir une socio esthéticienne et demande à ce qu'une attention soit portée pour ne pas proposer des missions identiques.

Mme GLENAT indique que les missions sont différentes et qu'un travail en collaboration pourrait être envisagé. A titre d'exemple un après-midi avec la « socio coiffure » et la « socio esthétique ».

Mme MAZIER demande des informations concernant l'intervention de la « socio coiffure » à l'EHPAD.
Mme GLENAT répond que les termes ne sont pas connus, cela concerne la structure.

Mme MAZIER demande si lors de ces ateliers elle proposera des coupes de cheveux.

Mme GLENAT indique qu'elle n'est pas commerçante coiffeuse. Mme NICOLLE travaille sur l'image de soi, l'estime de soi. Elle accompagne les personnes à la fabrication de produits esthétiques à moindre coût et qui peuvent être reproduits à la maison.

M REBOURS informe que cela pourra être proposé également aux aidants mais qu'il faudrait qu'ils puissent se libérer le temps d'un après-midi.

Mme GLENAT répond par l'affirmative.

Mme LAMBERT demande où seront organisés les ateliers

Mme GLENAT propose la salle du 20 Avenue Emile Dehousse.

Mme MAZIER s'interroge sur la périodicité des ateliers susceptibles d'être proposés

Mme GLENAT doit revoir les modalités mais envisage 1 atelier par trimestre. Elle demande à Mme LAMBERT de prendre attache avec la prestataire pour une intervention avec le CLIC Sud-Manche

Mme MAZIER demande quel public serai finalement concerné.

Mme GLENAT indique que les ateliers s'adresseraient à tous les publics fragilisés ainsi que les proches-aidants.

7- Informations et Questions diverses.

- **Courrier de la Banque Alimentaire pour demander une subvention** suite à l'acquisition d'un nouveau local.

Éléments de compte-rendu :

M. ROULAND explique que si 500 000 habitants donnent 1€ par habitant cela financerait déjà une partie du projet.

Mme LAMBERT demande quel est le plan de financement et quelle subvention ont été sollicitées.

Mme GLENAT indique que c'est un sujet délicat, c'est une demande aux collectivités donc aux communes. Le sujet est transmis pour la mairie. Le CCAS n'a pas les moyens et n'a pas vocation à subventionner des projets d'achat immobilier.

- Installation de l'ASACA sur la commune de Ducey-Les-Chéris (ancien local de la poste) et demande de Rendez-vous avec Madame La Présidente.

Éléments de compte-rendu :

Mme GLENAT explique que l'association prend le relais, lors de la période de fermeture des restos du cœur.

Mme LABICHE informe que le loyer serait de 3000€ mensuel pour occuper l'ancienne poste.

Mme GLENAT interroge l'assemblée sur l'histoire de ce déménagement.

M. REBOURS, membre du CCAS d'Avranches indique que la ville d'Avranches n'a pas souhaité renouveler le bail. Un privé, propriétaire de l'ancienne poste leur a proposé un local à louer.

La ville d'Avranches leur accordait une subvention de 1500€.

Mme LABICHE précise que la commune n'a pas les moyens de la ville d'Avranches.

Mme GLENAT s'est rendue sur Avranches pour découvrir le fonctionnement de l'ASACA et explique que l'association a besoin d'une surface de stockage importante. Le local de Ducey ne leur permettra pas de répondre à ce besoin.

Mme ROGER fait savoir que le CADA a déjà accompagné des bénéficiaires sur Avranches auprès de l'ASACA. Les quantités distribuées étaient trop importantes. L'accueil fait aux bénéficiaires n'était pas chaleureux et les bénéficiaires jetaient beaucoup de denrées. Les bénéficiaires d'Avranches ne se déplaceront pas sur Ducey Les Chéris

Mme LABICHE va les recevoir pour connaître leurs attentes.

Mme MAZIER interroge sur les motifs qui ont conduit à la perte du local.

M. REBOURS informe qu'officiellement, il s'agit d'une fin de bail non renouvelé.

Mme LAMBERT demande les motifs de ce non renouvellement.

Mme LABICHE fait savoir que cela serait une question d'hygiène.

M. REBOURS informe que le contrôle des services vétérinaires était favorable selon l'association

Mme LABICHE complète en indiquant que ce sont les dires du Maire (défaut d'hygiène).

Mme LAMBERT se demande pourquoi si l'ASACA remplace les restos du cœur pendant sa fermeture, l'association n'investit pas leurs locaux.

Mme GLENAT et Mme LABICHE répondent ne pas avoir pas la réponse.

- **Portage du repas :** Mme SAUVE, agent administratif du CCAS prend en charge la partie administrative du service et Mr RENAULT, agent des services techniques s'occupe de la livraison des repas.

Éléments de compte-rendu :

Mme GLENAT indique qu'actuellement 14 bénéficiaires sont inscrits pour 15 places disponibles.

- Mail reçu d'une kinésithérapeute pour **des ateliers de prévention de chutes.**

Éléments de compte-rendu :

Mme GLENAT fait part d'une demande d'intervention pour des ateliers mensuels de prévention des chutes pour les personnes âgées. Si le projet est validé il devra y avoir une convention avec la mairie pour la mise à disposition d'une salle communale.

Mme LAMBERT alerte encore une fois sur la concurrence de l'activité avec celle du CLIC.

Mme GLENAT demande si les activités du CLIC à ce sujet se déroulent sur Ducey.

Mme LAMBERT répond par l'affirmative. Elle informe, que depuis la dissolution du SEL, 4/5 projets ponctuels sont lancés par le CLIC avec un basculement vers les CCAS d'implantation lorsque celles-ci seront bien mises en place.

Mme GLENAT passe le projet et l'information à Mme LAMBERT pour une continuité de l'activité avec le CLIC.

- **Repas de Noël du club de l'âge d'Or**

Éléments de compte-rendu :

Mme LABICHE a participé au repas et a échangé avec la Présidente du Club sur divers sujets. Elle a informé du recrutement d'un nouveau responsable des services techniques. Ce dernier se chargera de voir dans quelles mesures des modifications pourraient être apportées à la salle mise à disposition afin de répondre à différents usages.

Mme LAMBERT pense à la mise en place de cloisons amovibles

Mme LABICHE répond que le responsable des services techniques estimera l'opportunité d'une telle demande. Il n'y aura pas de travaux sans concertation auprès des utilisateurs de la salle.

L'association demande à ce que son mobilier soit respecté.

L'association demande si les transports solidaires peuvent intervenir pour assurer les déplacements vers l'EHPAD.

Mme ROGER indique qu'il n'y a que 2 transports solidaires, 1 sur Ducey et 1 sur Les Chéris. Ce service est soumis au barème d'imposition des demandeurs.

Mme LABICHE informe qu'il y avait 80 convives au repas de Noël de l'association.

Mme LAMBERT s'interroge sur l'organisation des repas chaque mois. L'association pourrait utiliser une autre salle sur la commune.

Mme LABICHE répond que ce local était dédié à l'association. Il semble compliqué de demander à l'association d'utiliser une autre salle, d'autant qu'elle a récemment acceptée la multi-utilisation avec d'autres associations.

Mme LABICHE précise qu'une partie des chaises et tables sont pliantes. Il conviendrait de discuter avec les services techniques et l'association du retrait du mobilier et de sa remise en place lors de ce type de repas et pour permettre une réelle flexibilité.

Mme ROGER fait savoir que pour se rendre aux repas, les seniors font du covoiturage

Mme LAMBERT explique que l'EHPAD ne peut pas transporter ses résidents jusqu'à la salle car elle n'a pas de véhicule.

Mme LABICHE indique qu'il faut se renseigner auprès de l'EHPAD pour connaître ses besoins et l'orienter vers des interlocuteurs en capacité d'apporter une solution.

Levé de séance à 15h35.

Vice-Présidente du CCAS DUCEY – LES CHERIS,
Anne GLENAT

